

**Objet : Signature d'un contrat de prêt de 25 000 000 € avec Banque Populaire Grand Ouest pour financier les opérations d'investissement du budget principal**

Réf. : 7.3.1

## Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 14.1.3) portant délégation du Conseil à la Présidente pour procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ou aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1 du Code général des collectivités territoriales, sous réserve des dispositions du c. du même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant la nécessité de procéder à la réalisation d'un emprunt dans le cadre de l'exécution du budget du présent exercice,

**Décide**

Article 1 : De contracter, auprès de la Banque Populaire Grand Ouest un prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

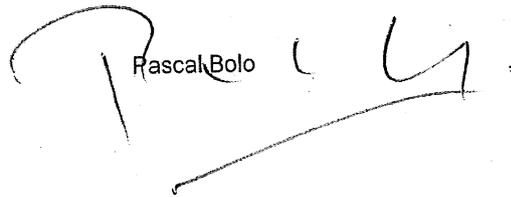
- Montant :	25 M€ (vingt-cinq millions euros)
- Durée :	20 ans
- Taux d'intérêt :	Taux fixe de 3,22 % avec un maximum de 3,25%
- Périodicité des échéances :	Trimestrielle
- Amortissement du capital :	Constant
- Calcul des intérêts :	30/360 jours
- Mise à disposition des fonds :	05/12/2024 et au plus tard le 13/12/2024
- Commission d'engagement :	Néant
- Frais de dossier :	Néant
- Indemnité de remboursement anticipé :	Indemnité actuarielle non plafonnée

Article 2 : De charger Monsieur le Directeur Général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le

**25 NOV. 2024**

Pour la Présidente  
Le vice-président délégué

  
Rascal Bolo

mis en ligne le :  
**26 NOV. 2024**